



**ARRETE DU MAIRE N°2026/24**

**ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION  
A MADAME Mathilde SAUVAGNAC**

**Conseillère Municipale**  
Le Maire de la Commune de Chartrettes,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2026\_14 du 22 mars 2026 élisant le maire,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Mathilde SAUVAGNAC conseillère municipale pour exercer les attributions suivantes dans la communication :

- Participation à l'élaboration et à la coordination de tout support de communication
- Participation à la réalisation et à la coordination du plan de communication la commune
- Coordination des actions de communication

**Article 2 :** Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de la conseillère sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

**Article 3 :** La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie et prend fin au plus tard lors du scrutin municipal suivant

**Article 5 :** la présente délégation ouvre droit à l'octroi d'une indemnité dont le montant est fixé par l'organe délibérant, en application de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 et du Code Général des collectivités. Elle est versée durant la durée du mandat. En cas de retrait de délégation, l'indemnité correspondante est suspendue

**Article 6 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Préfecture de Seine et Marne,
- Monsieur le receveur municipal,
- L'intéressé,

Fait à Chartrettes le 27 mars 2026

Le Maire,  
Fabrice



➤ Notifié le 27-03-2026  
Signature de la conseillère Municipale